Règlement de course – Trail du Circuit de la Sure

Toute inscription à une des courses du trail du Circuit de la Sure implique l'acceptation tacite du règlement suivant.

Organisation

Le trail du Circuit de la Sure est une épreuve sportive organisée par l'association Objectif Sure et est composé de trois courses en nature :
-le Grand Trail solo
-le Grand Trail en relais par équipe de 3 coureurs
-Le P'tit Trail.

Le trail du Circuit de la Sure 2017 a lieu **le dimanche 4 juin 2017.**

Parcours/balisage

Le départ et l'arrivée des trois courses se situent dans le parc du domaine de la Brunerie à Voiron (TSF) pour des distances et dénivelées positives de respectivement :
-de 53,5km et 3420m pour le Grand Trail
-environ 11,6km et 557m pour le P'tit Trail.
Le parcours détaillé est consultable en ligne sur le site du Circuit de la Sure (www.circuit-de-la-sure.fr). Le parcours est balisé et son respect est obligatoire.
Le Grand Trail se déroule sur un parcours de moyenne-montagne accidenté, rocailleux majoritairement sur chemins, sentiers et sentes parfois peu marqués à des altitudes comprises entre 300m et 1920m.
Le P'tit Trail se déroule sur un parcours collinéen moins exigeant.
Sur le Grand Trail, un parcours de repli est prévu suivant les conditions de course.

Inscriptions – nombre maximum de coureurs – date limite

Les inscriptions se font en ligne via le site internet de la course Circuit de la Sure, grâce à la plateforme mise en place (www.circuit-de-la-sure.fr) jusqu'au vendredi soir et sur place :
-samedi après-midi 14h00-18h00 pour le Grand Trail (solos+relais) et le P'tit Trail,
-et dimanche matin 7h00-9h00 pour le P'tit Trail,
dans les limites en nombre d'inscrits indiquées ci-dessous.
Toute annulation d'inscription devra être formulée par courrier et accompagnée d'un justificatif médical. Aucune annulation réalisée après le 15 mai 2017 ne donnera lieu à remboursement.
Les dossards sont personnalisés et non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible.
Les inscriptions seront limitées à :

- GrandTrail course solos : 200 coureurs
- GrandTrail course relais : 100 équipes
- P'tit Trail : 300 coureurs.

Programme

Le retrait des dossards se fera sur le site de TSF de préférence le samedi 3 juin 2017 de 14H00 à 18H00 et exceptionnellement le dimanche matin, à partir de 5H00 pour le Grand Trail (relais et solos) et de 7h00 à 9h00 pour le P'tit Trail.

Les coureurs partiront suivant la formule choisie à :

- 6H00 : Grand Trail solo
- 7H00 : Grand Trail relais
- 9H30 : P'tit Trail.
- à partir de 10H30 : arrivé des 1ers coureurs du P'tit Trail
- à partir de 12H30 : arrivée des 1ères équipes et solos du Grand Trail
- à partir de 13H00 : repas*
- 14H00 : remise des prix pour le P'tit Trail
- 16H00 : remise des prix pour le Grand Trail
- 18H00 : arrivée des derniers concurrents

*Le repas est offert à tous les participants du Grand Trail, des repas supplémentaires pour les accompagnant ou les autres coureurs peuvent être réservés lors de l'inscription et devront être payés en plus de celle-ci.

Barrières horaires

Pour les 2 formules du Grand Trail, des barrières horaires sont imposées pour la sécurité de tous, tout concurrent arrivant après une barrière horaire sera mis hors course:

- 11H30 : croisement chemin Velouse et combe des Veaux *(à partir de cet horaire les concurrents seront aiguillés vers un parcours de repli ou arrêtés)*
- 12H40 : Velouse *(à partir de cet horaire les concurrents seront aiguillés vers un parcours de repli ou arrêtés)*
- 15H00 : Saint Joseph de Rivière *(à partir de cet horaire les concurrents seront arrêtés).*
- 16H30 : *La Burletière (à partir de cet horaire les concurrents seront arrêtés).*

Pas de barrières horaires sur le P'tit Trail.

Ravitaillements

Les ravitaillements du Grand trail sont placés ainsi :

- St Étienne de Crossey > liquide
- Parking des Grollets > solide + liquide
- Refuge d'Hurtières > liquide
- St Joseph de Rivière > solide + liquide
- La Burletière > liquide

Condition de participation – Catégories – Récompenses

Les courses sont ouvertes :

- pour le Grand Trail en solo : aux personnes majeures, catégories juniors, espoirs, seniors, masters.
- Pour le Grand Trail en relais à 3* : à partir de la catégorie cadets **MAIS UNIQUEMENT POUR LE 1er RELAIS (13.8 km),** les relais 2 et 3 aux catégories juniors, espoirs, seniors, masters.

- Pour le P'tit Trail* : à partir de la catégorie cadets. (cadets, juniors, espoirs, seniors, masters).

* se munir d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Pour chaque course, les 3 premiers au classement scratch seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie.

Certificat médical

Les participants doivent être en parfaite condition physique au regard du parcours choisi, et soit :

- être licencié (Fédération d'athlétisme) : FFA, FFTri, FFPM, FFCO,
- ou bien présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la «course à pied en compétition» datant de moins d'un an du jour de la course. Attention, l'organisation gardera une copie ou l'original de ce certificat.

Pour les coureurs étrangers, le certificat médical est obligatoire même avec une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF et doit être rédigé en français ou à défaut, fourni avec une traduction, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national.

Chronométrage, pointage, suivi.

Le chronométrage est réalisé par puce électronique.
Sur le Grand Trail, ces puces servent également à se faire enregistrer à certains points de contrôles : aux Grollets et à St Joseph de Rivière.
L'enregistrement aux points de contrôle le long du parcours est obligatoire et sous la responsabilité du coureur, il se fait par pointage auprès du ou des bénévoles présents, tout manquement ou perte de la puce entrainera la mise hors course ou le non classement du coureur.
Suivi live : ces enregistrements permettent également un suivi quasi temps réel de l'avancée des coureurs sur le site web de la course.

Sécurité, abandons et matériel

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage, à signaler son abandon à l'organisation et à donner rapidement l'alerte et prêter assistance, si besoin, s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus.
Les coureurs disposeront des numéros du PC course sur leur dossard, à prévenir en cas d'accident, abandon ou problème.
En cas d'abandon, les coureurs rejoignent un des point suivants (points de contrôle ou bénévole avec radio) :

- Zones de relais situées aux Grollets ou à St Joseph de Rivière
- Bénévole(s) situé(s) aux points de contrôles

et leur remettent leur dossard, ils rentrent alors sous leur propre responsabilité. Si leur état ou leur connaissance du terrain ne le permet pas, ils sont rapatriés par l'organisation.

Matériel obligatoire

Grand Trail.

coureurs en relais : relais 1 et relais 3 :

- coupe-vent
- réserve d'eau d'au moins 0.5L

- un vivre de course par heure (barres, gels, bananes, etc.)
- couverture de survie
- sifflet
- téléphone portable

Solos et coureurs du relais 2 :

- coupe-vent
- réserve d'eau d'au moins 1 L
- un vivre de course par heure (barres, gels, bananes, etc.)
- couverture de survie
- sifflet
- téléphone portable
- vêtements chauds (suivant les conditions climatiques)

Attention, le secteur « montagne » d'une longueur de 21,4km et 2041m de D+ ne possède qu'un seul point d'eau officiel (Refuge d'Hurtières au km 24,9). De fait, pour des raisons évidentes de sécurité, tous les participants qui quittent le ravitaillement des Grollets (km 13,8) pour s'engager dans la partie « montagne » doivent se soumettre à une vérification de matériel (solos et relais) y compris de leur réserve d'eau (1 litre minimum).

Contrôle antidopage

Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et des règlements en vigueur.

Comité de course

Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Il peut être amené, suivant les conditions météo, à modifier les parcours, interrompre ou annuler la course. Les décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

Résultats

Une fois les résultats affichés, les coureurs ont un délai de 30 minutes maximum pour porter réclamation. Au-delà, les classements sont considérés comme validés.

Droits à l'image

Tout participant autorise l'association Objectif Sure, organisatrice de la course, à utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette course, et sauf contre-indication formulé par écrit lors du retrait des dossards, à donner ses coordonnées aux partenaires de la course. Il autorise également l'organisateur à publier son nom sur la liste des inscrits à la course et sur les résultats via le site Internet.

Assurance

Chaque participant s'engage à être en possession d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance rapatriement, frais de recherche et secours. L'organisation a souscrit elle-même à une assurance.